

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

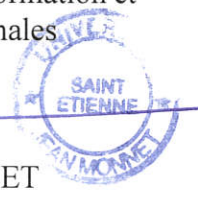
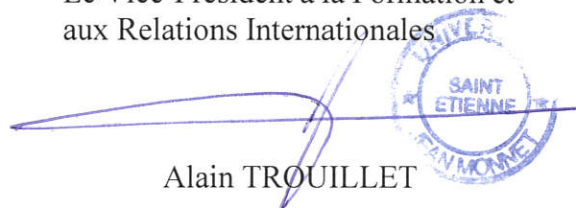
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 9 février 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF <i>Acte 06-2024</i>	ADOPTION DE LA DELIBERATION Procès-verbal de la séance de la CFVU du 27 octobre 2023.
-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la séance de la CFVU du 27 octobre 2023.
Document annexé.

A Saint Etienne le 07/03/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

POUR :	26	CONTRE :	0	ABST :	0
--------	----	----------	---	--------	---

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023

Séance plénière

13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mme CANELLIS, MM. FRECHET, VOCANSON

Collège B : Mmes LE PONTOIS, MOJA, MM. DINE, MOINE

Collège BIATSS : Mme SPERY, M. BUGNAZET,

Collège étudiants : Mmes BOUTIERE, DAVID-ROGEAT, LECOINTRE, MICHARD, OLIVARES, MM. BONNIER, CRESCI, HOCHET, RICHAUME, SOUALMI, VIDAL

Collège PEX : M. NITCHEU

Sont représentés :

Collège A : Mmes DESTOUCHES, , PEREK-COURBON, M. SAUVIAC

Collège B : Mme JULLIOT

Collège BIATSS : Mme PAVET, M. FORISSIER

Collège étudiants : Mmes DUBUIS, GASCUEL, PONTONNIER M. HOCHET

Collège PEX : M. CHARROIN

Sont absents :

Collège A : Mme DESTOUCHES, M. BELOT

Collège B : Mme PESLE, MM. AVARELLO GUIGNANDON

Collège étudiants : Mme DELMAS M. GRANGER, VIDAL

Collège PEX : Mme BAKHA

Assistent également à la séance :

Mmes BEAUCHAUD, CHAUDEY, JUANICO, LEYRIT, MATHIEU, MARAS, MORTAMET, PEREZ A, PEREZ M., MM. COLOMBET, FORAY.

Informations générales

- Consultation exceptionnelle de la CFVU (11-15 octobre)

Une consultation exceptionnelle de la CFVU s'est tenue en ligne entre le 11 et le 15 octobre 2023 afin de rendre un avis concernant le dispositif de bourse à destination des étudiants du Master ERASMUS MUNDUS LIVE avant le CA du 16 octobre 2023. Ce point a été adopté à l'unanimité.

- **Sous-commission CVEC du 12 octobre 2023**

T. David-Rogeat présente les 13 projets de subventions adoptés par la Sous-commission Vie étudiante et de campus du 12 octobre 2023, pour un montant total de 12 975 €.

- **Inscriptions et effectifs**

Un léger retard est constaté dans les inscriptions des doctorants (qui s'explique par un changement en cours de plateforme) ainsi que des étudiants en CPGE.

Le constat est fait d'une hausse de 8% des inscrits dans les filières d'accès aux études de santé et d'une hausse dans les filières en alternance (le niveau le plus haut jamais atteint). On constate également une augmentation du nombre d'inscrits chez les néo bacheliers, en BUT 1^{ère} année ainsi que du taux de poursuite en BUT entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année (80 % de poursuite en Licence professionnelle ou en BUT 3 après le BUT 2).

Pour avis

1. Subventions aux associations

- **Droit**

Cinq subventions sont allouées par la Faculté de Droit aux associations, pour un montant global de 8 926,2 €.

Avis favorable

- **IAE**

Une subvention de 15 000 € est allouée par l'IAE au BDE de l'IAE.

Avis favorable

2. Capacités d'accueil en 2^{ème} année Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MOP) 2024/2025

A.Trouillet présente les capacités d'accueil en 2^{ème} année Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MOP), adoptées par l'Université Claude Bernard Lyon 1 :

- 12 places sont réservées pour l'Université de Saint-Etienne en Maïeutique, sans changement dans la répartition en LAS et PASS,

- 17 places en Odontologie : 8 places sont réservées aux PASS, 3 aux LAS1 et 6 au LAS2 et 3,

- 57 places en Pharmacie, sans changement dans la répartition en LAS et PASS.

D. Soualmi demande un complément d'information concernant les flux d'étudiants candidats au concours, afin que leur candidature ne soit pas traitée de façon moins favorable que celles des étudiants de Lyon. A. Trouillet répond qu'il est difficile de faire des comparaisons s'appuyant sur le nombre d'étudiants inscrits : il n'est pas possible d'estimer à l'avance qui sera candidat en LAS, et d'une année sur l'autre. L'UJM a bénéficié l'an passé de places surnuméraires à Lyon. Les quotas ne sont pas forcément remplis, même à la suite du reversement.

B. Moine souhaite en savoir plus sur les modalités de réversion. A. Trouillet explique que les textes ont été modifiés afin que la réversion des places puisse se faire entre les établissements conventionnés.

Avis favorable

Pour adoption

Points A

3. Répartition de l'enveloppe des moyens alloués à la Formation

A.Trouillet présente l'enveloppe des moyens alloués à la Formation pour 2024, répartie entre les Contrats d'objectifs et de moyens (500 k €), le plan d'investissement en faveur de la pédagogie (350 k€, réparti dans le courant de l'année 2024), un appel à projet, « Booster l'innovation pédagogique-BIP » (20 k€ attribués courant 2024 en fonction des projets), ainsi que les dotations aux composantes (3 691 k€), pour un total de 4 561 k€.

En dépit de l'inflation, l'UJM a fait le choix du maintien du montant des dotations aux composantes.

- La répartition des Contrats d'objectifs et de moyens est la suivante :

Composante	Fonctionnement	Heures d'enseignement	Masse salariale	Répartition libre	Total
ALL	40 700		13 312		54 012 €
DEPT	7 500	20 000			27 500 €
DROIT		52 000			52 000 €
EUR Manutech			15 000		15 000 €
FST	2 700	10 504	30 000		43 204 €
IAE	24 000	2 600	17 000		43 600 €
IUT ROA	6 000	4 000	10 000	11 000	31 000 €
IUT SE	7 500				7 500 €
Médecine	15 000		63 750		78 750 €
S2E	37 500	8 736			46 236 €
SHS	15 200		13 800		29 000 €
SUAPS		32 812			32 812 €
SVPE	6 000				6 000 €
TSE	25 000				25 000 €
Total général	187 100	130 652	192 862	11 000	491 614 €

- La dotation aux composantes est reconduite à l'identique :

Pôle international	150 000 €	
SCD	599 000 €	
Sciences	230 000 €	Dont gestion campus
Ecole d'économie	36 000 €	
Médecine	110 000 €	Dont gestion campus
Droit	50 000 €	
IAE	122 000 €	
ALL	131 000 €	
SHS	60 000 €	
DEPT	20 000 €	
TSE	165 000 €	
IUT Saint-Etienne	1 417 000 €	Dont gestion campus et HC
IUT ROANNE	601 000 €	Dont gestion campus et HC
Total	3 691 000 €	

M. Chaudey souligne le fait qu'en dépit de l'augmentation des inscriptions en BUT, la dotation attribuée à l'IUT reste identique. A. Olivares observe que les dotations sont inchangées, mais qu'indirectement et au vu de l'inflation, le budget sera cependant restreint. S. Le Pontois et M. Beauchaud sont toutes deux satisfaites du maintien du montant des dotations budgétaires, tout en soulignant le fort besoin en ressources humaines.

Adopté

4. Création de parcours

- SHS :

P. Foray présente la création du parcours Integrated Watershed Sciences, au sein Master Gestion de l'environnement. Ce parcours est dispensé en anglais et ouvert uniquement en Master 2. Il a vocation à accueillir des étudiants qui viennent du M1 Gestion de l'environnement et d'autres recrutés directement en

M2. Le parcours a été créé et est géré dans le cadre l'Ecole universitaire de recherche (EUR) H₂O'Lyon. Il ne se substitue à aucun autre parcours. Les cours ont lieu sur le campus universitaire de la Doua à Villeurbanne, en commun pour les étudiants inscrits dans tous les établissements partenaires de l'EUR.

Adopté

5. Modification d'intitulé de parcours

- Ecole d'Economie

Le Master Analyse et politique économique, parcours « conseil en Développement Territorial », devient le parcours « Territoires et Transitions ».

Adopté

6. Création, modifications renouvellement de DU/DIU/certificats/AEU

- ALL

➤ **Création du certificat Médiation et programmation culturelle**

C. Mortamet présente la création du certificat Médiation et programmation culturelle, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke. L'objectif est de permettre aux étudiants de Sherbrooke et du Master AGM de suivre deux ateliers à distance dans les deux pays afin d'obtenir un niveau élevé en programmation musicale. A. Trouillet s'interroge quant à l'absence de crédits associés à ce projet.

Adopté

➤ **Certificat FLE**

C. Mortamet présente le renouvellement du certificat FLE. Outre les étudiants, ce certificat s'adresse aux enseignants, aux professionnels du FLE qui travaillent au sein d'associations ou d'institutions au contact des personnes arrivant en France. Il vise à les pousser à avoir une réflexion dans une langue nouvelle. Cette initiation conditionne la possibilité d'admission en Master Didactique des langues, pour ces publics.

Adopté

➤ **DU Portugais et Etudes lusophones**

C. Mortamet présente le renouvellement du DU, qui vise à l'obtention du niveau B2 en portugais (langue, culture et interculturalité du monde lusophone).

Adopté

➤ **Préparation du concours du CAPES Espagnol – Anglais – Lettres – Arts plastiques**

C. Mortamet présente le renouvellement des préparations au concours pour le CAPES en espagnol, anglais, lettres, et arts plastiques. Il s'adresse plus particulièrement à des candidats aux concours qui sont déjà titulaires d'un diplôme de master. Ces préparations aux concours s'articulent en plusieurs modules déjà existants dans l'offre de formation (Master MEEF).

Adopté à l'unanimité

7. Expérimentation DUETI « double diplôme » avec BUT GB

M. Chaudey présente l'expérimentation DUETI avec le BUT GB. Le DUETI existe déjà sous 3 formules : durant le cursus, en césure ou post BUT 3. Il est proposé d'expérimenter une nouvelle formule qui permettrait aux étudiants en mobilité en fin de BUT 2 d'obtenir une double diplomation. Ce quatrième dispositif sera proposé uniquement aux étudiants du département de Génie Biologique en 2023/2024, avant d'être ouvert à d'autres publics en 2024/2025 en fonction du retour d'expérience.

Adopté à l'unanimité

8. Règlements des composantes

- Droit

La Faculté de Droit demande l'ajout d'un paragraphe fixant les dispositions particulières pour la double diplomation Droit/Sciences politiques. Le document est adopté, sous réserve de remplacer le terme « co-diplomation » par le terme « double diplomation ».

Adopté à l'unanimité

- **Médecine**

J. Bugnazet présente les modifications apportées au règlement d'admission en 2^{ème} année des études de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-kinésithérapie pour les étudiants de L1 PASS et LAS. Suite à l'adoption par l'Université Lyon 1 des mêmes principes d'interclassement que ceux qui sont appliquées par l'Université Jean Monnet, les modalités de notation et de classement sont désormais explicitées dans le règlement pour la Maïeutique, l'Odontologie et la Pharmacie. Les renvois vers le règlement de l'Université Claude Bernard Lyon 1 sont supprimés.

Adopté à l'unanimité

Points B

9. Modifications de maquettes

- **Droit**

- Licence Administration publique
- Master Droit public, parcours Droits international européens et comparé
- Master Droit public, parcours Contrats publics
- Master Droit public, parcours Acteurs publics

Adopté

10. PV de la séance du 22 septembre 2023

Adopté

Franck AIVALIOTIS

Directeur Général des Services

Florent PIGEON

Président